

FLASH INFO

Désherbage des céréales



Dublett®

Dublett®, votre nouvel anti-dicots, c'est :

- ★ un spectre très-large
- ★ utilisable sur les céréales d'hiver (BTH, OH, BDH, triticale, seigle)
- ★ un produit facilement associable avec votre anti-graminées*
- ★ 2 modes d'action originaux

Champ d'action de Dublett® à 2 L/ha

				TS (>95%)	S (85-94%)	MS (70-84%)	PS (50-70%)
Véro f. de lierre		Coquelicot		Sanve		Ammi majus	Sénéçon
Véronique agr.		Fumeterre		Tabouret		Anthriscue	Matricaires
Véronique de Perse		Gaillet		Capselle		Carotte sauvage	Renouée des ois.
Véronique des ch.		Stellaire		Colza repousses		Vesce	Myosotis
Pensée		Géraniums		Arabette de thallus		Lamiers	Bleuet

Pour optimiser l'emploi de Dublett®

- ★ **Conditions d'emploi** : conditions minimales d'hygrométrie > 60%, températures douces > 5°C, évitez les périodes de gelées prolongées et les fortes amplitudes thermiques après traitement.
- ★ **Dose** : 2 L/ha seul ou 1,5 L/ha associé*
- ★ **Stade adventices** : plantules jusqu'à développées
- privilégier les stades jeunes
- ★ **Stade culture** : les applications doivent être réalisées du stade début tallage au stade 1er nœud. Pour bénéficier des meilleures conditions d'efficacité, nous recommandons d'appliquer Dublett® jusqu'au stade épi 1cm.

* nous consulter. Pour tout mélange, respecter la réglementation en vigueur et les guides de bonnes pratiques officiels.

Dublett®



Carte d'identité

- **Autorisation de vente n°** : 2120066 - ® marque déposée BASF
- **Composition** : 20g/L de picolinafen + 600g/L dichlorprop-p
- **Formulation et conditionnement** : SL (concentré soluble) - bidon de 10 L
- **Usages autorisés** : désherbage en blé tendre d'hiver - orge d'hiver - blé dur d'hiver - triticale - seigle d'hiver
- **Dose autorisée** : 2 L/ha
- **Doses pratiques recommandées** : 1,2 à 2 L/ha
- **Stades d'applications** : post-levée des céréales, uniquement sortie d'hiver/printemps, stade début tallage à épi 1 cm* (BBCH20-BBCH30).
- *Autorisé jusqu'au stade 1 nœud (BBCH31)
- **Classement toxicologique** : **Danger** 
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Zone non traitée par rapport aux points d'eau** : 20 mètres
- **Délai de rentrée dans la parcelle** : 24 heures après traitement
- **Nombre maximum d'applications par an** : une application tous les 2 ans**
- **Protection utilisateur lors de la préparation** : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes

**Un dossier est en cours de dépôt pour la levée de restriction.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

-  **1** Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. 
-  **2** Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. 
-  **3** Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). 
-  **4** Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. 
-  **5** Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). 
-  **6** Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. 

PENDANT L'APPLICATION

-  **7** Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. 

APRÈS L'APPLICATION

-  **8** Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. 
-  **9** Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. 
-  **10** Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® 

® Marque déposée SNÉ PANTEK France

Contacts utiles

Janvier 2013 Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. REF 781CEHE0113QUEST

BASF Agro S.A.S - 21, chemin de la sauvegarde - 69134 Ecully Cedex - tél : 04 72 32 45 45

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N° Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phytatitudes N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N° Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr